

COMMUNE DE BETHENCOURT SUR MER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2018

Date de convocation : 16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUROT Denis, Maire.

Étaient présents : M. DUROT Denis, M. BOST Dominique, Mme DUMONT Mikaëla, Mme TAVERNIER Annie, M. DUMONT Myriam, Mme DELABRE Lucile, Mme GRISEL Brigitte, Mme LOUVEL Christine, M. TOMASI Pascal, Mme FORESTIER Charline.

Était absent excusé : M. DESPREZ Jonhny qui a donné procuration à M. DUROT Denis

Était absent : M. FAUVEL Vincent

Assistait également à cette réunion :

Mme PAPIN Caroline (secrétaire générale)

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte, Mme FORESTIER est élue secrétaire. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du Jour :

- Fixation des loyers des locaux commerciaux
- Dissolution du S.I.A.M.
- Fin de la mise à disposition d'un agent de la C.C.V.
- Enquête publique : éoliennes Allenay- Friaucourt
- Subventions aux élèves
- Projet Jeune Coop
- Accueil de loisirs
- Rythmes scolaires
- Cavité souterraine
- Appel à projet de la CAF : journée familles
- Divers
- Droit d'initiative

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant effectuée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur DUMONT rappelle qu'il souhaite que le compte-rendu lui soit adressé en papier et non de manière dématérialisée.

2. FIXATION DES LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire indique que les locaux commerciaux, destinés à des professionnels de santé, situés au rez-de-chaussée de la Maison DUCASTEL sont désormais prêts à être loués. Il convient donc d'en fixer les loyers.

Renseignements pris auprès des cabinets situés aux alentours, les prix du marché se situent entre 500 et 600 € par mois. Monsieur le Maire précise que les loyers devront inclure les charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

Madame GRISEL précise que les tarifs de la nouvelle Maison de Santé de la C.C.V. en cours de construction vont s'échelonner entre 1 000 et 1 500 €. Elle ajoute cependant que du personnel administratif sera embauché.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important d'attirer des professionnels de santé sur la commune afin d'en assurer l'attractivité. Il propose également d'apporter une aide à l'installation de nouveaux professionnels sur la commune sous forme d'une réduction de loyer de 100 € par mois sur le loyer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer le montant du loyer pour le local de 17.15 m² à 550 € par mois
- De fixer le montant du loyer pour le local de 10.88 m² à 500 € par mois
- De fixer le montant du loyer pour le local de 12.93 m² à 500 € par mois

Ces tarifs s'entendent charges comprises, à savoir : eau, électricité, chauffage.

Il est précisé que le professionnel de santé qui viendra nouvellement s'installer sur la commune et qui ne possède pas de patientèle se verra octroyer une aide mensuelle de 100 € pendant un an qui sera déduite du loyer.

3. DISSOLUTION DU S.I.A.M.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture le 12 février dernier avec Madame TAVERNIER, Présidente du S.I.A.M. et les maires des communes adhérentes, à savoir FRIAUCOURT, TULLY, ALLENAY, BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE et OUST-MAREST. La dissolution devrait être effective au 31 mars. Les personnels, Mesdames MILLE et TENIERE, seront mises en surnombre dans une commune adhérente au Syndicat durant un an puis transférées au Centre de Gestion de la Somme. Monsieur le Maire indique que cette mise en surnombre est souvent effectuée au sein de la commune la plus importante. Dans le cas du S.I.A.M., il s'agit de BETHENCOURT-SUR-MER.

Cette mise à disposition va engendrer des charges de personnel supplémentaires dans la mesure où les salaires sont payés, au prorata du nombre d'habitants, par les communes adhérentes. Cela représenterait environ entre 12 000 € et 15 000 € pour la première année. Cependant, à l'issue de l'année en surnombre, le Centre de Gestion de la Somme facturera 150% du salaire aux communes adhérentes. Comment allons-nous absorber cette charge supplémentaire ?

Monsieur le Maire évoque également le cas de Mme LEPHAY Jacqueline qui assure actuellement le service repassage en qualité de contractuelle. Afin qu'elle ne soit pas licenciée, le CCAS a sollicité un contrat aidé, qui lui a été accordé à titre exceptionnel, afin que perdure le service repassage et avec lui l'emploi de Mme LEPHAY.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur la dissolution du S.I.A.M. et précise que de toutes façons, c'est Monsieur le Préfet qui prendra la décision finale. Il indique également qu'il est nécessaire de délibérer car l'avis du Conseil Municipal ne peut être tacite.

Madame TAVERNIER indique qu'elle regrette de ne pas avoir été destinataire du courrier adressé par la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle aux Maires des communes adhérentes. Elle indique qu'elle aurait pu, lors de la réunion en Sous-Préfecture, répondre à toutes les questions posées. Monsieur le Maire lui indique qu'il n'a pas jugé nécessaire de lui transmettre car lui-même connaissait les réponses aux questions posées.

Madame DELABRE s'interroge : où vont travailler les deux ex-agents du S.I.A.M. durant la mise en surnombre ? Monsieur le Maire lui indique que les communes adhérentes ont la possibilité de leur confier des missions. Si ce n'est pas le cas elles resteront chez elles. Il indique également que les deux agents ont la possibilité de postuler sur tous les postes ouverts. Si les agents trouvent un poste au sein d'une commune non adhérente, les communes n'auront plus à régler leurs salaires mais devront régler les charges durant deux années. Madame DELABRE indique qu'il serait bien de leur trouver des missions. Monsieur le Maire précise que ce ne peut être qu'une mission liée à leur grade, à savoir adjoint administratif et agent social. Il encourage les agents à se former durant l'année de mise à disposition afin d'obtenir de nouvelles compétences pour trouver plus facilement un poste. Il indique également qu'à l'issue de la mise à disposition auprès du Centre de Gestion, si les agents n'ont pas trouvé de poste, ils se retrouvent au chômage. Les fonctionnaires territoriaux n'ont pas la sécurité de l'emploi.

Madame TAVERNIER soulève le problème du véhicule qui devait être vendu à l'euro symbolique à Madame MILLE. Lors de la réunion en Sous-Préfecture, il a été indiqué que cela était impossible car la valeur vénale du véhicule est supérieure. Madame TAVERNIER indique aussi qu'elle a rendez-vous avec Madame BEUVRY, directrice du Centre de Gestion de la Somme afin de faire le point sur la carrière des agents et la mise en surnombre.

Monsieur le Maire rappelle que cette situation résulte de la décision du Conseil Départemental de ne plus apporter son concours financier aux structures telles que SIAM.

L'Assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable à la dissolution du S.I.A.M. au 31 mars 2018.

4. FIN DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la C.C.V. a dû restructurer ses services suite à la prise de la compétence tourisme. Un courrier lui a donc été adressé par le Président, sollicitant la fin de la mise à disposition de Madame Ludivine DELAHAYE.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Madame DELAHAYE et que cela ne lui pose pas de problème particulier. La fin de la mise à disposition interviendrait au 1^{er} Juillet 2018. Toutefois, sur sollicitation, Madame DELAHAYE pourrait intervenir ponctuellement en cas de projet particulier émanant des écoles.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la fin de la mise à disposition de Madame Ludivine DELAHAYE.

5. ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNES ALLENAY/FRIAUCOURT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête concernant l'installation d'éoliennes sur les communes d'ALLENAY et FRIAUCOURT est en cours. A ce titre, l'avis de l'Assemblée est sollicité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation d'éoliennes sur les communes d'ALLENAY et FRIAUCOURT.

6. SUBVENTION AUX ELEVES DE 6EME

Monsieur le Maire propose de reconduire l'aide annuelle de 15 € octroyée aux enfants scolarisés au collège et au lycée. Le Conseil Municipal accepte.

7. PROJET JEUNES COOP

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il avait été sollicité par la commune de Woincourt afin de s'associer au projet. Il en rappelle le principe.

Il indique que le coût de ce projet s'élève à 1 300 € et qu'il est nécessaire de mettre un agent à disposition, agent que nous n'avons pas. Il a le sentiment d'avoir été sollicité uniquement à titre de financeur. Il rappelle également qu'il est Vice-Président de la commission jeunesse de la C.C.V. et qu'à ce titre le projet devrait entrer dans ses attributions.

Madame DELABRE propose de sonder le public concerné mais le projet devant commencer au 1^{er} mars, les délais sont très courts. Monsieur le Maire souligne également que très peu de jeunes de la commune vont au CAJ. Pourquoi participeraient-ils à ce projet ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'apporter éventuellement son soutien financier à cette action si des jeunes de la commune étaient intéressés.

8. ACCUEIL DE LOISIRS

Plusieurs points concernant l'accueil de loisirs ont été revus en réunion de bureau.

Monsieur le Maire propose de fixer certaines règles de fonctionnement pour l'accueil de loisirs. Il suggère de fixer un budget journalier par enfant pour les dépenses afin que le Directeur puisse avoir des éléments financiers concrets. Le coût horaire estimé s'élèverait à 9 €/jour/enfant, hors investissement. Le Conseil décide donc de fixer le budget journalier à 9 € par enfant.

Monsieur le Maire propose également de fixer les modalités de recrutement des aides-animateurs durant les vacances d'été. Après en avoir discuté, l'Assemblée décide de fixer les modalités de recrutement d'un aide-animateur pour les vacances d'été comme suit :

- Avoir moins de 17 ans,
- Habiter BETHENCOURT-SUR-MER ou avoir fréquenté l'accueil de loisirs de Béthencourt-sur-Mer durant son enfance.

Suite à un sondage effectué auprès des parents, Monsieur le Maire propose de mettre en place le service de restauration scolaire durant les petites vacances. L'Assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Monsieur BOST évoque la participation de l'accueil de loisirs aux festivités du 14 Juillet. Les animateurs ont effectué des propositions afin de relancer l'attractivité des jeux. Il a également été proposé d'effectuer le tir du feu d'artifice le 13 Juillet afin d'attirer plus de monde au défilé et au bal.

9. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique que les services travaillent actuellement sur la modulation des rythmes scolaires. Il indique qu'à l'époque de la mise en place des rythmes scolaires, le conseil municipal avait été contre le passage à 4.5 jours mais qu'il n'avait pas eu le choix, cette

modulation émanant d'une loi. Aujourd'hui, alors que les agents ont été formés et que des activités gratuites de qualité sont proposées, on lui demande de faire marche arrière.

Un sondage a été effectué auprès des parents d'élèves. La tendance est à la semaine des 4 jours même si l'écart n'est pas flagrant. L'avis du Conseil d'Ecole sera donné le 19 mars prochain.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas aller à l'encontre des souhaits des parents et indique que les résultats du sondage seront transmis à ces derniers.

Madame DELABRE indique qu'elle est favorable au passage à la semaine des 4 jours mais qu'il serait nécessaire d'y ajouter l'accueil de loisirs le mercredi matin. Cette solution ayant reçue peu de suffrage, Monsieur le Maire s'interroge quant à la mise en place de ce nouveau service qui a un coût. Que faire si la fréquentation est proche de zéro ?

Madame LOUVEL indique que le passage aux 4 jours est la tendance dans les environs. Monsieur le Maire pense qu'il ne s'agit pas forcément de décisions fondées sur l'amélioration du bien-être de l'enfant à l'école, mais plutôt de la recherche d'un confort de vie supplémentaire pour les familles, ce qui peut se comprendre.

Madame DELABRE indique également que cela pose des problèmes pour les heures des agents.

Madame GRISEL demande à partir de quand la modulation serait appliquée.

Monsieur le Maire lui indique que celle-ci sera mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire propose d'attendre l'avis du Conseil d'Ecole avant toute prise de décision.

10. CAVITE SOUTERRAINE

Ce dossier est une bataille de tous les jours.

Madame POUILLY a pris un avocat et fait réaliser un constat d'huissier concernant l'évacuation de ses gouttières. Nous avons dû faire de même et engager des frais.

Monsieur le Maire indique que si la commune est responsable, comme semble l'indiquer son avocat alors qu'aucun rapport d'expertise ne le mentionne jusqu'à présent, la commune assumera ses responsabilités.

Des informations sont parvenues hier en mairie, informations pouvant nous permettre de faire avancer le dossier.

En effet, la collectivité a la possibilité de se substituer à Madame POUILLY et Monsieur MILHOMME sur la sollicitation du Fonds Barnier qui prend en charge les loyers de relogement. Monsieur le Maire rappelle que ces derniers se sont vu remettre par le secrétariat de mairie des documents permettant de le solliciter mais qu'ils n'ont pas réalisé les démarches. Il propose alors à l'Assemblée de se substituer aux personnes relogées afin que ces derniers n'aient pas à avancer les fonds et puissent être remboursés des loyers déjà versés. Monsieur le Maire rappelle que Madame POUILLY avait évoqué des difficultés financières dans l'article paru dans le Courrier picard du 6 janvier 2018. Il informe également l'Assemblée que Madame POUILLY a fait intervenir Monsieur MAQUET député, qui a contacté Monsieur COLOMB, Ministre, sans qu'il en soit informé, ce qui, pour autant, n'a pas fait avancer le problème.

Afin de ne pas pénaliser financièrement Madame POUILLY et Monsieur MILHOMME, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afin de solliciter le Fonds Barnier à leur place.

Autre point sur la cavité mais relatif aux travaux cette fois. Les renseignements qui ont été transmis hier par les services de la DDTM indiquent que la commune a la possibilité de solliciter le Fonds Barnier et le FEDER (fonds européen) afin de réaliser les sondages nécessaires à la détermination de l'origine et de l'ampleur de la cavité. Ces deux subventions couvriraient 80% du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces fonds et de prendre en charge le reliquat, sans mettre à contribution Madame POUILLY et Monsieur MILHOMME. Il a conscience du préjudice moral que subit la famille mais ne comprend pourquoi ils s'opposent à donner leur accord pour la réalisation des travaux de sondage. D'autant que cela permettrait de connaître l'origine de la cavité : s'il s'avère que c'est une marnière, la contestation de l'arrêté de reconnaissance en catastrophe naturelle prendrait alors tout son sens et permettrait de débloquer

les indemnités d'assurance. Monsieur le Maire rappelle également que la Municipalité a perdu une année de loyer pour la maison et qu'en ces temps de vache maigre pour les collectivités territoriales, il ne faudrait pas que la situation s'enlise.

Monsieur le Maire sollicite alors l'Assemblée en vue de l'autoriser à effectuer ces demandes de subventions au nom de la collectivité. Il précise toutefois que Monsieur MILHOMME et Madame POUILLY devront donner leur accord écrit pour la réalisation de cette intervention, faute de quoi les travaux ne pourront être réalisés (la collectivité ne peut effectuer des travaux sur du domaine privé sans accord des propriétaires). Ces derniers devront donc fournir les documents ci-après :

- Attestation d'assurance de leur bien
 - Un document signé autorisant la collectivité à réaliser des travaux sur leur parcelle
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
- D'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

Financeurs	Pourcentage	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Etat (FPRNM)	30.00%	1 050.00 €	1 260.00 €
FEDER	50.00%	1 750.00 €	2 100.00 €
Autofinancement	20.00%	700.00 €	840.00 €
TOTAL	100.00%	3 500.00 €	4 200.00 €

- De solliciter le FPRNM et le FEDER pour ces travaux,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes les démarches nécessaires à ces dossiers.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé à l'avocat de Madame POUILLY en vue de solliciter leur accord pour les travaux ainsi que les documents nécessaires au montage du dossier. Monsieur MAQUET sera également contacté afin de porter à sa connaissance les nouveaux éléments concernant ce dossier.

11. APPEL A PROJET CAF

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur TOMASI, chargé du projet. Ce dernier indique que la CAF de la Somme finance des sorties en familles. Ce projet ayant déjà été évoqué l'an dernier, il convient de répondre à cet appel à projet. Une réunion de la commission Loisirs se tiendra le 6 mars prochain, afin d'évoquer le type de sortie à mettre en place et de recueillir les idées des membres.

Madame DELABRE demande s'il est possible de réserver des places pour les personnes suivies par le C.C.A.S. avec un tarif spécifique. La commission en décidera. Elle aura également à charge de déterminer la participation des familles qui est obligatoire dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Maire évoque un autre projet : l'organisation d'une sortie destinée aux Aînés. Madame TAVERNIER sera associée au projet. Madame DELABRE indique que ces sorties devraient intervenir régulièrement.

Monsieur le Maire en profite pour informer les élus que la salle des anciennes écoles a été entièrement refaite, il ne reste que le mobilier à installer.

DIVERS

- **Projet recensement du patrimoine** : Madame FORESTIER va porter le projet
- **Subvention voyage scolaire M.F.R** : Monsieur le Maire indique au Conseil que nous accueillons actuellement Ryan DESPREZ en qualité de stagiaire de l'enseignement de la M.F.R. Cette dernière organise prochainement un voyage aux Pays Bas et a sollicité le Conseil Municipal en vue de l'octroi d'une participation. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à la M.F.R. destinée à diminuer le reste à charge de Ryan. Cette dernière sera versée directement à l'établissement.

- **Servitude de passage au profit de M. et Mme HANNOTTE** : Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par Monsieur HANNOTTE afin que soit formalisé un droit de passage sur un terrain communal. Renseignements pris, le coût de l'acte s'élève à 800 €. Le Conseil approuve à condition que les frais soient supportés par Monsieur et Madame HANNOTTE.
- **Fédération Départementale d'Electricité**: Monsieur le Maire indique que la convention relative à l'embellissement du transformateur situé à l'angle des rues Tournière et de l'Eglise a été validée par la FDE. Il sollicite l'Assemblée afin de l'autoriser à signer cette convention et à solliciter la demande de subvention correspondante. Le Conseil accepte.
- **Demande de subvention exceptionnelle du K1 Boxing**: Monsieur le Maire fait savoir aux élus qu'il a rencontré Monsieur HEDIN, Président du K1 Boxing. Ce dernier se trouve dans une situation délicate. En effet, le club a signé des conventions avec le SDIS et la Gendarmerie mais les règlements ne sont pas encore parvenus. A cela, vient s'ajouter une taxe foncière multipliée par 4 suite à la rénovation du local et qui s'élève à 1 000€. Il sollicite par conséquent la Municipalité en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle destinée à maintenir le club à flot le temps que la situation se régularise. Monsieur DUMONT indique que les taxes reviendront chaque année. Madame DELABRE trouve que 1 000 € de subvention exceptionnelle reste un montant important. Monsieur le Maire rappelle que le club apporte une certaine notoriété à la commune et qu'il participe à chaque manifestation communale. Après en avoir délibéré, les élus décident, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € au K1 Boxing.
- **Habitat Hauts de France** : Monsieur le Maire indique que le dépôt du permis d'aménager ne devrait plus tarder. Suite au désengagement de l'Etat auprès des sociétés HLM, certains projets ont été décalés dans les programmations. Il informe toutefois que les élus de ce même organisme, en qualité d'aménageur cette fois, seraient intéressés par la zone appartenant à la commune rue des Bost. Une étude est actuellement en cours, ce qui s'avère être une bonne opportunité pour la commune.

12. DROIT D'INITIATIVE

- Madame LOUVEL indique qu'une exposition de photos est actuellement en place sur les extérieurs de l'ancienne usine DEBEAURAIN.
- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des remerciements de Monsieur Pierre-Etienne DEBEAURAIN pour la mise en place de la clôture située à l'arrière de la salle SAINT JUST. Il transmet également les vœux de Messieurs ALLOT et DEMAISON, de FESTI BETHENCOURTOIS et de l'Amicale des SAPEURS POMPIERS.
- Monsieur DUMONT indique qu'il a été interpellé par Monsieur LEJEUNE pour le goudronnage de la rue des Canaux. Monsieur le Maire indique que la voirie est dorénavant une compétence de la C.C.V. mais que les priorités concernant cette nouvelle compétence restent à définir. Il indique qu'il faut dorénavant passer par la C.C.V. pour le rebouchage des nids de poules. Monsieur le Maire rappelle que les devis pour la réfection de la rue des Canaux, effacements de réseaux inclus, s'élevaient à 300 000 €.
- Madame DELABRE informe le Conseil que Monsieur PORTENART a souhaité stopper son activité de Directeur des TAP. Il sera remplacé par Elisabeth MOREL à compter du 12 mars. Elle indique également que les enfants des TAP participeront à l'opération HAUTS DE FRANCE Propres le 16 mars et au Parcours du Cœur Scolaire le 23 mars.
- Madame GRISEL demande si un courrier a été adressé à Madame LEPERE pour le stationnement de ses véhicules qui gêne le passage des piétons rue Tournière. Monsieur le

Maire lui indique qu'une partie de terrain située sur le devant de l'habitation leur appartient. Il indique également que cette dernière a souhaité que les fenêtres donnant dans la cage d'escalier de la bibliothèque soient obstruées car elles donnent sur sa propriété.

- Madame TAVERNIER indique que le budget de la soirée de la Saint Sylvestre a été équilibré.
- Madame DELABRE informe l'Assemblée que les membres de l'APEB rencontreront prochainement les enseignants afin de réaliser un projet commun en direction des enfants. Elle déplore que les jeux installés dans la cour de l'école ne puissent être utilisés par les enfants. La remarque sera effectuée lors du prochain Conseil d'Ecole. Monsieur le Maire indique que ces installations semblent ne pas faire l'unanimité au sein des enseignants, et que c'est peut-être pour cela que les enfants ne les utilisent pas. L'engazonnement sera réalisé prochainement. Monsieur BOST se demande où est le bien-être de l'enfant ?
- Madame TAVERNIER demande s'il est possible de solliciter les chèques de caution et les attestations d'assurances auprès des associations en même temps que la demande de subvention.
- Monsieur le Maire indique que Monsieur BOUTIN a réclamé la subvention 2017 du Club des Aînés. En effet, cette dernière, conformément aux critères définis lors d'une précédente réunion n'a pas été versée car les relevés bancaires n'avaient pas été fournis. Madame TAVERNIER indique que les documents viennent d'être déposés en Mairie. A titre exceptionnel, la subvention sera versée.
- Madame DUMONT demande que soit fixée la dénomination de la salle des anciennes écoles. Tout le monde est favorable à « Salle Jacques LEFEBVRE ». Monsieur BOST indique qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord de la famille. Monsieur le Maire la rencontrera.
- Monsieur BOST indique qu'il a effectué une visite de la maison BOUVIER avec Monsieur TOMASI et l'architecte du CAUE. Les orientations souhaitées par la Municipalité ont été transmises, un projet va être monté. Monsieur le Maire indique qu'il est judicieux d'agir ainsi : l'étude effectuée à la maison DUCASTEL a été bénéfique et a permis de réaliser les travaux aisément.
- Madame DELABRE demande où en est le dossier de la maison occupée par la famille DE OLIVEIRA ROCHA. Le logement situé au-dessus de la bibliothèque leur sera proposé dès que les travaux seront terminés. S'ils acceptent de partir, il conviendra de faire le nécessaire pour transformer, si cela est possible, la maison en 2 logements. Un accès vers la salle SAINT-JUST et l'arrière de la maison BOUVIER ainsi que la création d'un square pourront également être envisagés. Monsieur BOST indique qu'un nouveau point de rassemblement en cas d'incendie de la Salle SAINT-JUST pourrait être créé, ce qui permettrait de pouvoir augmenter la capacité d'accueil autorisée.
- Madame DELABRE demande s'il est possible de remplacer la moquette de la scène de la salle SAINT-JUST car cette dernière est fortement dégradée. Monsieur le Maire indique que des devis vont être sollicités mais qu'ils devraient être élevés dans la mesure où les revêtements doivent être coupe-feu.
Elle demande également que les enfants de l'accueil de loisirs puissent repeindre, dans le cadre d'un projet commun, les anciens WC situés dans la cour des anciennes écoles. Serait-il possible de les faire accompagner par le graffeur ?

La prochaine séance est fixée au Vendredi 30 mars 2018 à 18h30.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 30.

**Le Maire,
Denis DUROT.**